L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 17 DECEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES

A LOUER.

A LOUER—Le second et troisième étage du No 36 Bourbon, contenant environ 20 chambres, convenable pour une pension.
J. M. VILLAVASO.
Agent de Propriétés,
11 rue Carondelet.
16déc—7t

A VENDRE.

A VENDRE—Une travée pour machine et fabrique de tapisserie à bas prix au No 477 rue St Claude entre Union et Français.
11 déc—7t

A VENDRE—Magasin et résidence No 208 Royale coin Dumaine, par A. Baudréau, 3 rue Carondelet.
11 déc—1 sem

DEMANDES.

ON demande—Cuisinière blanche parlant français. S'adresser M. D., bureau de l'Abeille.
16déc—3t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George W. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,543—Division E.—Attendu que Jacob E. Wing a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Walker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 déc—17 21 25

Succession de Mme Veuve Louis Blé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,218—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Schroeder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit administrateur déchargé.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 déc—16 20 25

Succession d'Eva Vock, femme de Charles F. Pohlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,738—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles F. Pohlmann, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 déc—16 20 25

Succession de Reverend Morse et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,874—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M Baise, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Louis Priem.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,150—Division C—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Priem, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Walter Benson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,929—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Louis Roquevert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,558—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Blanche Barthe, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,482—Division D.—Attendu que Mme Sarah A. Collins, veuve survivante de Francis P. Walsh, décédé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis P. Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10déc—10 14 18

Succession de veuve E. P. Bouée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,963—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louis A. Pierson, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de John Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,455—Division E—Attendu que John B Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu John Johnson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 13 17

Succession de John Lex et sa femme décédée Cécelia Bimcomnier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,309—Division E.—Attendu que Louis Lex a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lex et sa femme décédée Cecelia Bimcomnier décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 13 17

Succession de Mme Elisabeth Willig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,447—Division A—Attendu que Mlle Elisabeth Willig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elisabeth Willig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,989—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Charnock et W. H. Cantson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 déc—10 14 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées du septième district.

F. Fischer, Sr., vs Henry Krentel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,3[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet borné par les rues Barthe, Leonidas, Levée et Jefferson, mesurant vingt-sept pieds neuf pouces de façade rue Barthe, trente-six pieds sept pouces trois lignes de façade rue Levée, et s'étendant de la rue Levée à la rue Barthe, sur toute la longueur, selon un plan de Wm H. Williams, voyer, le 19 août 1861, et le dit terrain se compose de la plus grande partie du terrain No 3, soit soixante dix sept pieds cinq pouces cinq lignes et dix pieds rue Barthe, du terrain No 2.

2° Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues Madison, Jeannette, Carrollton et Cinquième, mesurant soixante pieds de face sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur et façade, et plus... étant une portion de la propriété acquise par Krentel de M. M. J. Hanson et Frances Mahl suivant un acte passé le 17 février 1872, pardevant J. Lisbet notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 déc—9 16 23 30—janv 6 11

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 16 DECEMBRE—CLASSE M 2066.
Tirage de 4 heures P. M.

33	43	28	70	55	73	72	16	30	9	74

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage de quoi nous apposons notre signature.
Ce 16 décembre 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus, en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant expirer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JANVIER 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000, ...	20,000
1 Lot de..	10,000, ...	10,000
1 Lot de..	5,000, ...	5,000
2 Lots de..	2,500, ...	5,000
5 Lots de..	1,000, ...	5,000
25 Lots de..	300, ...	7,500
100 Lots de..	200, ...	20,000
200 Lots de..	100, ...	20,000
300 Lots de..	60, ...	18,000
500 Lots de..	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit......	$10,000
100 Lots de...	60, ...	6,000
100 Lots de...	40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	20, soit...	$19,980
999 Lots de	20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à...... $265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Bi et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

BULLETIN FINANCIER

Vendredi, 16 décembre 1892.

COMPTES DES ECHANGES (CLEARING-HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette saison......$[illegible] 00 $1,[illegible]
Même temps la saison passée........27,012,061 60 $1,[illegible]

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.
COMPILÉ PAR THOS C. HERNDON, DIRECTEUR.

Billets des Etats-Unis et des Banques Nationales...........	$ 4,917,600 00
Autres items, comptant.......	121,100 00
Change à vue sur N. Y..........	2,281,600 00
[illegible]	77,000 00
Dû par des banques et banquiers éloignés........	796,800 00
Prêts et escomptes........	[illegible]
Autre actif comptant........	[illegible]
Total..........	[illegible]

PASSIF:

Circulation..........	[illegible]
Dépôts..........	[illegible]
Dû à des banques et des banquiers éloignés..........	5,0[illegible],700 00
Autre passif dû à des banques et banquiers..........	1,727,100 00
Autre passif comptant..........	96,100 00
Total..........	$27,906 100 00

Comparé avec la semaine dernière:

	Augmentation	Diminution
Legal Tenders........	66,300	
Prêts........	706,400	
Dépôts........	1,009,900	
Dû aux banques et banquiers........	79,500	
Change........	289,900	

Monnaies sonnantes et étrangères. Billets de Banques.

Monnaie.—Souverains, Victoria, $4 80 à $4 90; 20-francs, $3 80 à 3 90; 25-pesetas espagnoles, $4 76, or léger américain, 99 @ 97%; argent subsidiaire américain 73 @ 75 par oz; dollars mexicains, 63 @ 65; sols péruviens, 59 @ 60; argent anglais, par £, $4 80 à 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 19½ @ 19¾.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être abondant et les taux fermes.

Papier excellent....	[illegible]
[illegible]	—@8
Prêts sur garanties collatérales....	6@7
Prêts de do do....	7@8
Papier hypothécaire....	—@8

New-York—Taux de l'argent 7 0/0.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3; consols 97 5/16 ex int. pour l'argent, 97⅜ ex int pour l'accompte de janvier; U. S. 4's —.
Paris—Rentes—98.67½.
Argent en lingots [illegible]; New York 84⅛ [illegible]

CHANGES.

REICHSMARKS—95
Le STERLING est stable.
Commercial (60 jours)........ 484 @484½
Traites de banques (60 jours)..... 487
Les FRANCS sont stables.
Francs de commerce (60 jours)...5.19⅜
Traites de banques (60 jours).....5.15
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est stable.
Traites du commerce 50c d'esc.
Traites de banques 25 à 50 de prime.
Traites de banques pour [illegible] $1 00 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Appel de 11 A. M.

30 actions du Carrollton RR Co........	143½
$2,000 N O Brewing Ass'n bonds........	105½
$5,000 Louisiana 4's (Old)........	98½
$3,000 Consol [illegible]........	10[illegible]
10 actions du Mutual National Bank........	10[illegible]
40 actions Southern Nat. Bank........	11[illegible]
10 actions Rosetta Gravel Co........	102
$500 Jan'ry 1st. Certif........	20

Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.

10 actions du People's Bank........	106
10 actions du People's Bank........	106
17 actions N O Gaslight Co........	106¾
20 actions N O Gaslight Co........	1 4¼
1 action Sugar Exchange........	120

Appel de 2 P. M.

$10,000 New Consols........	90½
$1,000 Extended Crossman Bonds........	106⅜
10 actions N O City RR Co........	143⅞
10 ..do.. do. do........	143
10 ..do.. do. do........	142½
10 actions du St-Charles st. RR. Co........	102
10 ..do.. do. do........	101½
10 ..do.. do. do........	101
10 actions Jackson Brewery........	92
10 actions du Bank of Commerce........	17¼

Après l'appel de 2 P. M.

10 actions Southern Nat. Bank........	112
20 actions du Mutual National Bank........	106
5 ..do.. do. do........	106

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes de N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American National........	100	139¼	
Bank of Commerce........	10	17½	17⅝
Canal & Banking Co........	100	165½	166
Citizens'........	100	84½	86
Germania National........	100	215	220
Germania Savings........	100	204½	....
Hibernia National........	100	209	215
Louisiana National........	100	170	175
Metropolitan........	100	105¼	....
Mutual National........	100	105	107
N. O. National........	100	740	800
People's........	50	101	110
State National........	100	140	155
Union National........	100	139	141
Whitney National........	100	350	360
Southern National........	100	111½	112¼
Traders'........	100	....	150
N. O. Co-operative B'k'g As..		21	22

Compagnies d'assurance.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Crescent Ins........	100	44	58
Firemen's........	50	....	15
Germania Ins. Co........	100	....	....
Hibernia Ins........	100	26	....
Home Ins........	100	87½	....
Lafayette........	50	75	....
Merchants Mutual........	100	30½	35
Mechanics' and Traders........	100	105½	110
New Orleans Ins. Ass........	20	18	23
Sun Mutual Ins........	100	114½	....
Southern Ins. Co........	100	90	95
Teutonia........	100	119	128

Chemins de fer urbains.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Carrollton........ Ex.	100	143½	145
Crescent City........	100	107	108
Canal and Claiborne........	40	43	51
New Orleans City........	100	141	145
Orleans........	50	67	70
St-Charles Street........	50	100½	102
Privilège on Carrollton RR........			

Actions diverses.

	Valeur au pair	Offre	Demande
C. C. Slaughterhouse........	50	47	49
Imp. Bonded Warehouse........	100	31	....
Jackson City Gas Light Co........	100	76½	86
Consumers' Ice Co........	100	....	....
Louisiana Ice Man. Co........	50	....	....
Metairie Cem'y Ass........	100	....	....
N. O. Gas Light Co........	100	104	104¼
N. O. Waterworks Co........	100	99	99½
N. O. Brewing Ass........	100	98½	99¼
N. O. Cold Storage Co........	100	98½	108
French Opera Association........	250	....	....
Sugar Shed Co........	60	26	30
Louisiana Electric Light Co........	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co........	100	....	340
St. Martin's Oil Works........		....	....
S'ard Fibre Ea.Co.of Chicago	10	1¾	2¼
Jockey Club........	100	112	115
Coml. T. Stand........		8	....
M. L. & R. As........		37¾	38¼
Edison Elec. Illumin'g. Co........		....	....
Takamine Ferment Co........		5½	6
Lonsdale Central........	100	101	....
Varia. Theatre........		1450	1700
Graham P. S. Co........	10	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co........		....	....
Jackson Brewery........	100	91½	....

Mort. Bd.

C. C. Furniture Co........	....	....
Independent Oil Works........	....	....
Pelican Insurance........	....	....
Jackson Coal & Coke Co........	....	....
Louisiana Furniture Co........	....	....
Southern Athletic Club........	....	....
Young Men's Ath. Club........	....	....
N. O. & North Eastern RR........	....	....
Independ. Cotton Oil Bonds........	....	....
Amer. Cott. Oil Deb........	....	....
Washington Artillery bonds........	....	....
Algiers Resw. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)........	....	....

Bons d'Etat.

Old Louisiana 4's........	98½	99
New Consols........	90½	90
Atchafalaya do........	90½	95
5th District Levee Bds........	65½	69

Bons de ville.

Premiums........	165⅞	165¾
Premium drawn number........	209	
Privilège on Premiums........		
City 4's........	102¼	
Consolidated 6's, Crossman........		
Extended 6's, Consol........	106	
Extended 6's, Consol. Crossman........	104¼	106½
Extended 6's........	106	
Extended 6's, R. R........		
Extended 6's, Waterworks........		
Extended 6's, Park........		
City 5 per cent certificates........		
Consolidated coupons........		
City 5's........	109	109½
City 7's, old........		105
City 7's, new........	103½	
City 7's, gold........		

Bons divers.

United States 4's........		
Crescent Club. N. E. R. mort........	106	112
C. St. L. & N. O. R. R. Co........	....	....
Jackson R. R. 2d mort. coup........	....	....
Jackson R. R. 2d mort. debt........	....	....
Cotton Exchange Stock........	175	190
Board of Trade Stock........	....	....
Produce Exchange Stock........	....	....
Mech. Dealers and Lumb. Ex........	35	....
Sugar Exchange........	115	120
Merchant's L. and T. R. R. 7's........	127	128
Merchant's L. and T. R. R. 6's........	116	119
New Orleans Gas bonds........	....	....
St-Charles Hotel Co. mort........	....	....
Crescent City RR. 1st........	....	....
Crescent City RR. new........	....	....
N. O. City Railroad Co. mort........	120	124
St-Charles St. RR. Co. mort........	....	....
Carrollton RR. Co. mort........	....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1892)........	....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1906)........	....	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort........	....	....
N. O. Brewing Association bonds........	105½	106
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort........	100	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort........	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort........	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort........	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort........	....	....
Cherokee mort. Bonds........	....	....
Myrtle Land Company bonds........	88	91
Cotton Exchange 1st mort........	105	....

Certificats et Warrants.

State Warrants, ordinary, 1884........	50	
State Warrants, ordinary, 1885........	25	
State Warrants, ordinary, 1886........	25	
State Warrants, ordinary, 1887........		
State Warrants, ordinary, 1888........		
Police certificates........		
School certificates........		
City scrip, old........		
City scrip, new........		
Jan. int. cert. on State consols........		55
Certificats émis en vertu de l'acte 83 de 1880........		
Unpaid State coupons........		15
Unpaid State coupons........	30½	35
State school warrants........		30
Unlisted Securities........		
Rosaue........	3	3

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1,000 balles et 2,000 à arriver.
Le marché est tranquille.
Les cotes tombées sont de ⅛ à ⅛c. plus bas que les cotes.

FUTURS.

Janvier 9,68 à 9,69; février 9,79 à 9,80; mars 9,90 à 9,91; avril 9,10 à 9,11; mai 10,06 à 10,10; juin 10,17 à 10,18; juillet 10,24 à 10,26; août 10,29 à 10,30; septembre — à —; octobre — à —; novembre — à —; décembre 9,61 à 9,62.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 836,455 balles; même temps l'année dernière, 1,390,304 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 3,193,239 balles; même temps l'année dernière, 4,324,455 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 512,929 balles; même temps l'année dernière, 838,545 balles. De tous les ports des Etats-Unis, 2,077,349 balles; même temps l'année dernière, 2,711,526 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 279,996 balles; même temps l'année dernière, 437,997 balles, dans tous les ports des Etats-Unis, 1,092,257 balles, même temps, l'année dernière, 1,225,186 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

[illegible] 5 3/16 pour le Middling Américain.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et facile.
Coton—68½fr. pour l'Ordinaire (sur place). 65 fr. pour le Très Ordinaire (sur place). 63½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing ½ à ¼c plus élevé par livre pour le sucre, et 3 à 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Fort.

Choice..........	3 15/16 @ 3
Strictly prime..........	3 15/16 @ 3
Prime..........	3 15/16 @ 3
Fully fair..........	[illegible]
Good fair..........	[illegible]

CENTRIFUGAL—Fort et actif.

Off granulated..........	[illegible]
Choice white..........	4 3/16 @ 4¼
Off white..........	3 15/16 @ 4 1/16
Gray off white..........	3 11/16 @ 3¾
Fancy yellow..........	[illegible]
Choice yellow..........	3⅝ @ 3 13/16
Prime yellow..........	3⅝ @ 3 11/16
Off yellow..........	[illegible]
Seconds..........	[illegible]
Molding Grades..........	[illegible]

MELASSE—OPEN KETTLE—Fort.

Fancy..........	——	@—
Choice..........	30	@31
Strictly prime..........	[illegible]	
Good prime..........	[illegible]	
Prime..........	24	@25
Good fair..........	20	@22
Fair..........	20	@22
Good common..........	——	@—
Common..........	——	@—
Inferior..........	——	@—

CENTRIFUGAL—Fort.

Fancy..........	——	@—
Choice..........	——	@18
Strictly prime..........	15	@15
Good prime..........	13	@15
Prime..........	12	@15
Good fair..........	9	@11
Fair..........	9	@11
Good common..........	6	@ 7
Common..........	4	@ 7
Inferior..........	4	@ 5
Fermenting..........		

SIROP NOUVEAU—23 à 26.

RIZ.
(Au Board of Trade.)

RIZ ROUGE—Stable.

Head..........	3⅞ @ 4⅛
Prime..........	—@—
Good..........	3⅛ @ 3⅜
Fair..........	3 @ 3¼
Ordinary..........	2⅝ @ 2⅞
Common..........	2⅜ @ 2½
No 2..........	1⅞ @ 2

RIZ BRUT—Stable.
Cotes du riz brut:
Honduras stable $1 50 à 2 75.
Caroline stable $1 50 à 2 50.
RIZ POLI—$15 00 à 16 00.
SON—$8 00 à 9 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patents $3 75 à 3 90; extra fancy $3 35 à 3 45, fancy nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$2 05 à 2 10.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat fine patents $4 00 à 4 25 le baril; extra fancy $3 62½ à 3 75; fancy $3 45 à 3 55; Minnesota clear, bakers $4 37½ à 4 75; Straights $4 62½ à —; patents $4 87½.
FARINE DE MAIS—$2 40 à 2 50.
CREAM MEAL—Choice $2 90.
GRITS—$3 00.
HOMINY—$2 25 à — le baril.
FARINE DE SEIGLE—$5 00.
OAT MEAL—$6 00 à — le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 51 à 52 pour le blanc, 51 à 52 pour le mêlé et 52 à 53 pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest 40 à 41; No 1 — à 42; Red Rust Proof Oats 39 à 40.
SON—77½ à 82½c.
FOIN—Prime $14 50 à 15 50; Choice $16 00 à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2 à 4c. de plus par boisseau, avoine 2 à 4c. de plus par boisseau, son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $1 00 à 2 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
NOUVEAU MESS PORK—16½ à 16 25.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 7½ à —; short rib sides 9 à —; long clear sides 9 à —; short clear sides 9 à 9½.
BACON—Epaules 8¼ à —; short rib sides 9½ à —, long clear sides 9½ à —; short clear sides 9⅞ à —.
GRAISSE — En tierçons, refined, 7½ à —; prime steam 11 à 11½.
JAMBON—12½ à 13.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros. Les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bble—Pig pork $15 75 à 16 00, family pork $15 75 à 16 00; prime mess $15 75 à 16 00; extra prime et rump pork $15 00 à 15 50.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 8¾ à 9c., Boston-cut shoulders 8⅝ à 9c.; picnic hams 8⅝ à 9c.; breakfast bacon 13 à 13½c.; hams 12½ à 13c.
Beef—Extra plate $9½ à 10 le baril; plate $8 00 à 8 50; extra mess $7 25 à 7 50; Fulton Market $11 50 à —; extra plate—demi-baril — $5 00 à 5 25; plate $4 50 à 4 75; extra mess $6 00 à 6 25; New York Fulton Market $5 75 à 6 00.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:
CAFE RIO—Prime 19½ good 19½c fair 18½; ordinaire 17 @ common 16 ½ la livre.
CAFE MEXICAIN — Prime 21, good 20½; fair 20½; low fair 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra 33 à —; extra firsts 30 à 31c.; firsts 28 à —c.; Western Dairy — Extra 22 à 23; extra firsts 20 à 21; firsts 18 à 19; medium — à 19. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams 13 à 13½; twins, full cream, à 11½; Young America's, full cream, 12, singles 11½ à —. Jobbing un peu plus élevé.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City fine 95c.; City Crushed 85c.; Rock Salt ¾c. la livre; Pocket Salt 1½ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Lot $14 00 à — par ton.
Farine de graine de coton en dépôt à $23 50 per short ton, pour l'exportation $24 50 à 24 75 f. o. b. per long ton.
Gâteaux—Oil cake $20 à 24 75 pour l'exportation f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 33c.; in bulk 30 à 31c.
TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
Eastern — 2¼-pound à 7⅞c. per yard, 2-pound 6¾c, 1¾-pound 6c. Western 2¼-pound 6⅜c. per yard, 2-pound 5⅞c. 1¾-pound 5⅝c.
Twine—Jute 7½ à 7¾ la livre; Hemp 13½c.
COTTON TIES—Arrow 95c à — le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 2c. de plus par livre.
Pommes, $3 75 à 4 25 par baril; sèches, par livre, choix à fancy, 6½ à 7. Amandes, par livre, 16c. Bananes, par régime, $1 à 1 50. Noix du Brésil, par livre, 9½c. Noix de coco, par livre, 18 à 20c. Canneberges, par baril, $6 50 à —; demi-baril $3 50, quart de baril $2 00. Currants, 6 à 7c. Marrons, par livre, 9 à 10c. Coco, par 1000, $37 50 à 40 00; coco pelé, 4½ à 5c. [illegible] livre [illegible]. Raisins de la Californie $2 00 à 2 25, de Malaga $6 00 à 10 00 par baril. Raisins de l'Ouest, par 10 lb paniers, 25c. à $1. Limes par [illegible] $3 00 à 4 00. Oranges—Louisiane par [illegible] $2 25 à 2 50. Pistaches, par livre, 5 à 7c. Nouvelles pacanes de la Louisiane 4 à 6c. Ananas, par douzaine, $1 00 à —. Prunes, par lb, 14 à 18c. Raisins, par boîte, Californie $2 00 à 2 50. Noix, par lb, 13 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros en bonne condition. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre sur les lots.)
POMMES DE TERRE — De l'Ouest $2 25 à 2 75 sacs et barils.
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 25 à 1 50.
YAMS—$1 75 à 2 00.
OIGNONS—De l'Ouest $2 00 à 2 50 le baril.
AIL—Italien 25 à 75c. par centaine doublée.
TOMATES—$2 00 par boisseau.
CHOUX—Nous écrivons $3 50 à $75 par [illegible].
CHOUCROUTE—De St Louis $7 00 à 8 00.
HARICOTS—Choix Northern med. à 2½; Northern [illegible] kidney choice à 3½; white kidney 3; pois verts 3½.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon........	$2 35@	2 35
Brandies, du pays, le gallon....	1 50@	2 00
[illegible]		
Cognac importé, 1882, le gallon....		
Gaud, Dupuy & Co. Cognac		
L. P. Claverie & Co. Cognac		
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon........		
Gin........	1 15@	1 15
Bourbon........	1 15@	3 50
Seigle........	1 40@	3 50
Rye........	1 50@	3 50
Rye, importé........	4 50@	5 50
Irlande, importé........	4 50@	5 50
Duffy's malt whisky, par gallon........		
Duffy's malt whisky, par caisse........		
Genièvre—En caisse........		
Hollande, par gallon........	1 15@	1 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse........	2 90@	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse........	9 50@	10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse........	9 50@	10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par gallon........	2 55@	2 75
Holland, par caisse........	8 50@	9 00

Vins Rouges—Claret Médoc, la caisse........

Importé Médoc, la caisse........	....@	5 00
St-Julien, la caisse........	....@	6 00
Vertheuil Médoc, la caisse........	....@	6 50
Margaux, la caisse........	....@	7 00
Château Dillon, la caisse........	....@	7 50
Château Ducleary, la caisse........	....@	10 00
Pontet Canet, la caisse........	....@	10 00
Latour, la caisse........	....@	14 00
Léoville, la caisse........	....@	14 00
Château Haut Brion, la caisse........	....@	24 00
Château Lafite, la caisse........	....@	28 00
Californie Claret, le gallon........	55@	75
Californie Zinfandel, le gallon........	45@	1 00
Importé, ordinaire, la barrique........	57 50@	60 00
Claret de famille, la barrique........	65 00@	80 00
Ricbebon, la barrique........	....@	95 00
Blanquefort, la barrique........	....@	105 00
St-Clément, 1887, la barrique........	....@	125 00
Château Dillon, la barrique........	....@	125 00
Château Didon, J. Prom & Co. la barrique........	65 00@	75 00
Château de Portets, J. Prom & Co., la barrique........	90 00@	110 00
Vins Blancs — Californie, le gallon........	45@	60
Ordinaire, la caisse........	3 75@	3 50

Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine........ | ....@ 30 50

Dunmealy Royal champagne, Ultra Sec, quarts........ 29 50@
Dunmealy Royal champagne, Ultra Sec, pints........ 31 50@
Ale et Porter—
Read Bros, la douzaine........ ....@ 1 75
Burke, E. J., la douzaine........ ....@ 1 75

MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.
Yellow pine, rough, per 1,000 feet—
Timber No 1, 10c per linear foot.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 9 11/16, à Mobile 9½, à Savannah [illegible], à Charleston [illegible], à Norfolk [illegible], à New-York 9⅞, à Boston 9 13/16, à Philadelphie [illegible], à Augusta [illegible].

MARCHE AUX BESTIAUX.

Boeufs — Gras, par livre, gross........ 2½@ 3¾
Vaches—Ire qualité, par tête........
Veaux—Ire qualité........
Moutons—Choix, par tête........ 3 00@ 3 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs........	$ 90@125
Bons chevaux de trait........	125@150
Chevaux de selle et de voiture........	200@400
Mulets pour habitations supérieurs........	160@180
Mulets, qualité moyenne........	140@160
Mulets pour coton........	75@110
Mulets communs........	40@ 70
Bons mulets de ville........	225@250

TONNELLERIE—Barils de mélasse $1 35; demi-barils de mélasse 75 à 80c.; kegs 65c.; bouteaux de sucre $2 60; barils de sucre 39 à 41c.; barils de riz 38 à 40c. Cypress hhd staves $15 par 1000, cypress hhd staves $34 00 par 1000, hhls poles $18 par 1000, hhd poles $30 par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 23 à 25c le baril, [illegible] 60c. le quart, $6 00 la [illegible], anthracite $8 00 à 9 50 le ton., [illegible] 40c.; steamboat $3 25 à 3 50 la tonne.
ALABAMA—Par baril Corona 50c., splint coal 50c. Cahaba 65c., steam coal sur chars $3 00 à 3 25 la ton.

QUINCAILLERIE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Vente pour cause de liquidation.

VACHERIE.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Samedi 17 décembre 1892, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'écurie de feu Jacques Barrese, à l'encoignure de l'avenue Washington et de l'avenue Carrollton—

La vacherie de Jean Dubuisson comprenant 21 vaches laitières, plusieurs avec veaux, et les autres fraîches en lait, et sur le point de vêler et 1 taureau, 2 chevaux, 1 mulet, 1 charrette à lait, 1 [illegible], des bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions — Jusqu'à $50 comptant, et audessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
13 déc—

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à deux étages.

71 rue Delord entre Tchoupitoulas et New Levée.

Successions de Robert Harry et de Ellen Harry, sa femme.

No 36,561.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI 4 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 30 novembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite:
La résidence en briques à deux étages No 71 rue Delord dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, South Market, Tchoupitoulas et New Levee ayant une galerie en fer de façade, six chambres, cour pavée, citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F sur un plan de Pilié annexé à un acte de Jos. Cuvillier, [illegible] Mennin [illegible] le 30 janvier 1829 et mesurant 26 pieds 7 pouces de façade rue Delord, 28 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, 47 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot G, et 27 pieds 4 pouces sur la largeur du fond. La résidence a été située sur une terre et prix de chemin de fer, près des marchés.
Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lieu de vendeur, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devra payer le paiement des taxes de 1893 en sus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Résidence - Cottage, Faisant face à la Place Congo,

No 177 RUE STE-ANNE,

Entre les rues Remparts et St-Claude.

Succession de Lizzie Rivers.

No 36,684—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 2[illegible] décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 16 novembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le magnifique cottage élevé, en bois, dans la deuxième district de cette ville, No 177 rue Ste-Anne, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Remparts et St-Claude. Il est bâti dans des lignes du terrain, avec des ouvertures de chaque côté, bien garnis, le cottage contenant de larges galeries sur le devant et l'arrière; six chambres dans la partie supérieure et au rez-de-chaussée pour plusieurs chambres additionnelles. Le lot de terre est désigné par la lettre B, d'après un plan de Louis H. Pilié, Esq., voyer, daté le 19 juin 1865, annexé à un acte pardevant J. Cuvillier, Esq., notaire, daté le 10 septembre 1865, et mesurant 31 pieds de face à la rue Ste-Anne, par 76 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot A, 18 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Ste-Anne, de là, une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces sur la ligne le divisant du lot A, 64 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot C, et la plus rapprochée de la rue des Remparts, de là, 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Ste-Anne, de là, une autre profondeur de 66 pieds 2 pouces, sur une largeur de 29 pieds 3 pouces sur la ligne du fond.
Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Fred Adolph, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 nov—19 26—déc 3 10 17 21

PAR JOHN R. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles dans le Quatrième District.

Nos 79, 91 et 93 rue Sixième, entre Annunciation et Chippewa.

A l'encan, A terme.

Succession de Mme V. Wm Erdmann.

No 36,446—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR JOHN R. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du et signé le 15 novembre 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par le No 17 du carré No 29, et mesurant 30 pieds de façade rue Sixième, sur 200 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, selon le plan de L. F. Zimpel le 18 mars 1833, déposé parmi les archives de C. Pollock, ancien notaire.
Les améliorations comprennent le cottage double portant les Nos 91 et 93 rue Sixième, couvert en ardoises, 3 chambres de chaque côté, une grande cuisine.
2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné comme terrain No 16 du carré No 29, et mesurant 30 pieds de façade rue Sixième, sur 200 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, selon un plan de L. F. Zimpel, le 18 mars 1833, déposé avec les archives de C. Pollock, ancien notaire.
Les améliorations comprennent le cottage simple portant le No 79 rue Sixième, à distance du tramway, est couvert en ardoises, corridor, galerie devant et sur le côté, 5 chambres, auvent, [illegible]
Cette propriété est située dans un quartier bien [illegible] et est facile accès au centre des affaires au moyen de plusieurs chemins de fer, et voisine d'un marché, d'églises et d'écoles.
Conditions de la vente—Un tiers du prix comptant, la balance à [illegible] acquéreurs, un crédit [illegible] billets [illegible] portant intérêt [illegible] garantie par hypothèque [illegible] avec toutes les clauses usuelles.
L'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. G. Eustis, notaire.
19 nov—19 26—déc 3 10 17 21

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS,
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
90 RUE TCHOUPITOULAS.

VENTE DE PARTAGE.

LE COTTAGE RESIDENCE

Confortable et admirablement situé, avec de Beaux Terrains Spacieux,

NO 240 AVENUE DE L'ESPLANADE, AU COIN SUD-EST DE LA RUE CLAIBORNE.

LE SITE POUR BATIR
RUE CLAIBORNE.

LE COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES ET EN BOIS,
NOS 290 ET 292 RUE CLAIBORNE.

La Jolie Résidence en bois à deux étages,
NO 286 RUE CLAIBORNE.

Le tout borné par l'avenue Esplanade et le Chemin du Bayou.

—ET—

Le joli Magasin et Résidence en Bois à deux étages,

No 91 RUE MANDEVILLE, COIN NORD-EST DE LA RUE DAUPHINE.

Dans l'affaire de la succession de Mme EMILINA GUESDON, Veuve de SAMUEL LOCKE.

No 33,196.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres rendus le 1er décembre 1892, et signés le 7 décembre 1892, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, dans les procédures pour opérer un partage dans la succession susdite, la propriété décrite ci-après:

1° La magnifique Résidence en bois à un étage avec attic, tout complètement mansardé et l'encoure devant et deux étages dans le fond, No 240 avenue de l'Esplanade, coin S. E. de la rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Claiborne et Robertson. Elle est en retrait de la rue avec une belle cour en fer et ayant galeries devant et sur le côté avec grille en fer, porche, corridor, salons avec arche, avec cheminées en marbre, chambre de réception, bibliothèque, salle à manger, trois appartements, salle de billard, cuisine, office, et chambre pour laver, cabinets devant et derrière au premier étage; au second étage corridor, neuf chambres, chambre à bain, gaz et avec grille en fer, chandeliers et installations de gaz. De chaque côté ample terrain pour un jardin et pour jardin avec ornements, et des ouvertures donnant une bonne ventilation, de la lumière et une belle agréable, sur le devant de la maison tout fané au sud.

Le terrain comprend trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 mesurant comme suit: chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur diverses profondeurs, lots Nos 1 et 2, 120 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et la rue Claiborne.

A la jonction de deux grandes avenues avec plusieurs lignes de chars urbains, passage en ligne droite devant, et étant à proximité des élégantes résidences de nombre de familles marquantes, cela font un charmant home et bien situé.

2° Le site pour bâtir, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, le Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, désigné par la lettre A, contigu aux lots susdits dans le fond, et mesurant 37 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne, sur une première profondeur de 10 pieds, 11 pouces et 2 lignes du côté en arrière des lots ci-dessus mentionnés, Nos 1 et 2, et sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue de l'Esplanade, puis 7 pouces 10 pouces 3 lignes et pieds, sur une seconde profondeur en arrière du lot ci-dessus No 3 de 40 pieds, 11 pouces, 2 lignes vers la ligne du fond, qui est de 29 pieds, 8 pouces, 3 lignes de large et 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne divisant l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

3° Le cottage double en briques et en bois à un étage, Nos 290 et 292 rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, ayant cinq chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre C, sur un lot ci-dessus mentionné et mesure 38 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes et 1½ pieds, 11 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

4° Un certain terrain désigné par la lettre D, dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade. Le dit terrain mesure 20 pieds 8 pouces de face sur la rue Claiborne, le lot commençant à une distance de 44 pieds 6 pouces sur la ligne du côté du terrain E et de 37 pieds, 6 pouces sur la ligne du terrain C sur la ligne du terrain B, et mesurant 28 pieds 4 pouces de façade rue Claiborne, et mesure 34 pieds, 4 pouces de façade du côté du terrain C et 7 pieds, 4 pouces de la ligne de terrain B, 90 pieds, 6 pouces, 8 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain D, et 32 pieds, 8 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, compris un cottage en bois, à un étage, ayant cinq chambres, etc.

5° La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 286 rue Claiborne, dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade, ayant corridors, huit chambres, office, cave, auvent, citerne, tuyaux à gaz, allée sur le côté, etc. Le terrain est désigné par la lettre D; il touche aux terrains ci-dessus désignés C et E et mesure 25 pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Cette propriété est en bon état; est située sur une rue pavée et près du chemin de fer et des chars, qui sont à proximité.

Les mesures des ces décrites propriétés sont toutes un peu moins.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites, le sont d'après un plan de Geo de Armas, arpenteur de la ville, en date du 17 juin 1891, déposé en l'étude de M. Letellier, notaire, à cette date.

6° Le bâtiment, magasin et demeure, en bois, à deux étages, des maisons ci-dessus, No 91 rue Mandeville, coin N. E. de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Dauphine et Royale, ayant magasin, corridor, deux chambres, office, cour pavée, citerne, cuisine à arche, 4 chambres et grande galerie au second étage. Le terrain, suivant un plan américain, à 28 pieds de façade rue Mandeville, sur une profondeur de 66 pieds 3 pouces, avec 6 lignes sur la ligne du fond [illegible] 29 pieds, 3 pouces, 2 lignes rue Dauphine.

La propriété, en outre, est louée [illegible] par an, expirant le 30 septembre 1893. Dans un quartier populaire, les lignes de chars en font un excellent coin d'affaires, rémunérateur et considéré comme un placement d'argent sûr.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, payable annuellement à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et subdivisé à la convenance des personnes intéressées, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées, et les polices en seront transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs rembourseront les taxes dues et exigibles en 1893, en sus de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de la vente requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant G. O. Prist, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double en bois, 186 et 188 rue Quartier, entre Trémé et Marais.

Succession de Mme Joséphine Blouin, née Léon.

No 37,139.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile, Division D, signé le 16 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite:

1° Un cottage double en bois à un étage, Nos 186 et 188 rue Quartier, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Quartier, le Chemin du Bayou, les rues Trémé, maintenant Nord Liberté et Marais, ayant quatre chambres, cabinet, allée, cave et cour pavée de chaque côté.

Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, dans le voisinage respectable, près des chemins de fer des rues Esplanade et Remparts, écoles et églises.

2° Une malle et son contenu au No 188 rue Quartier, plus amplement décrite dans un inventaire, seront vendues sur les lieux le même jour à 10 heures A. M.

Conditions—Pour la propriété, un tiers en plus du prix de la vente comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; l'assurance devra être accepté et la police transférée au porteur des dits billets, et autres droits et clauses de garantie, etc. et les taxes de l'année 1893 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de la vente; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

PAR FOURTON & FISCHER, AGENTS
ALBERT PAUL, ENCANTEUR.

UN ENDROIT MAGNIFIQUE
Pour une belle résidence
Sur le grand Boulevard, l'Avenue de l'Esplanade.

Le grand terrain de choix mesurant 30 pieds de face à l'avenue Esplanade (sur 124 pieds de profondeur) entre Bourbon et Dauphine. Voisinage charmant, rue pavée et ombragée, et à la proximité de toutes les communications.
Sera vendu à l'encan, MERCREDI, le 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles.
Conditions—Un tiers comptant, balance à et 2 ans, 7 0/0 d'intérêt, etc. Acte de vente pardevant O. Morel, notaire.
Par FOURTON & FISCHER, Agents.
ALBERT PAUL, Encanteur.
[illegible]

VENTE DE PARTAGE

PROPRIETES

Rémunératrices et gagnant en valeur, bien situées.

LA RESIDENCE DOUBLE

En bois à deux étages avec attic, 208 et 210 rue South Rampart, entre Lafayette et Girod.

LES RESIDENCES DOUBLES

En bois à deux étages,

195, 197, 199 et 201 S. Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE

En bois à un étage et attic, 191 et 193 South Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE

En bois à un étage,
238 & 238 1/2 Lafayette, entre les rues S. Rampart et S. Basin.

—ET—

Deux Lots de choix pour Bâtir,

Rue Deuxième, entre Hilary et Adams, Septième District,

A DEUX ILETS SEULEMENT DE L'AVENUE ST-CHARLES.

R. M. O'BRIEN, exécuteur testamentaire, et JOS. M. RYAN vs. TERESA E. RYAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,244.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division C, et signé le 8 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après:

1° La désirable résidence double en bois à deux étages, avec attic, 208 et 210 South Rampart, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Rampart South Basin, Lafayette et Girod, ayant 10 chambres, office pour provisions, galeries, allée du côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 6 et mesure 37 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue South Rampart, sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Girod, 128 pieds 7 lignes de profondeur sur l'autre côté et 34 pieds 2 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Cette belle propriété est à proximité du grand marché Poydras, du nouveau grand dépôt du I. C. R. R., du centre des affaires, des écoles et des églises. Elle rapporte actuellement $600 par an et est un bon placement.

2° La résidence confortable double en bois à deux étages, 195 et 197 rue South Basin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, South Rampart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, grand corridor, office, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur un plan par Edgard Pilié, Esq., voyer, daté le 30 novembre 1892, et mesurant 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue South Basin, sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces sur la ligne le divisant du lot A, 129 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot C et 31 pieds 8 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loués à raison de $432 par an.

3° La résidence double confortable en bois, à deux étages, 199 et 201 rue South Basin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, South Rampart, Lafayette et Girod, ayant six chambres, grand corridor, office, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté.
Le lot de terre est désigné par la lettre C, sur l'acquisition ci-dessus par Edgard Pilié, et mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de façade à la rue South Basin, sur 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne du côté vers la rue Girod, et 31 pieds 7 lignes de large sur la ligne du fond. Loués à raison de $432 par an.

4° Le charmant cottage double en bois à un étage et attic, 191 et 193 rue South Basin dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, Sud Rampart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, cabinet, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié et mesure 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue South Basin, sur 128 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 9 pouces 5 lignes sur le côté vers la rue Lafayette, et 31 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond. Loués à raison de $384 par an.

5° Le joli cottage double en bois à un étage 238 et 238 1/2 rue Lafayette, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, South Rampart et South Basin, ayant 3 chambres, allée de côté, cave et hangar de chaque côté. Le lot de terre mesure, au plan américain, 40 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le dit lot étant désigné par le 5 et 6 et 7 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer daté le 13 mai 1835, déposé à l'étude de B. V. Cenas, ancien notaire. Loué à raison de $300 par an.

Ces propriétés sont si avantageusement situées que elles peuvent commander des locataires désirables et des taux de loyers élevés, et pour améliorer et pour se produire des grands, elles présentent des attraits en suite pour un voisinage respectable.

6° Deux certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Burthe et Deuxième. Les dits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de A. Hiram Greene, ingénieur civil par les Nos 3 et 4 dans l'acte de Ms Dumain, notaire, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds. Une magnifique position pour des résidences à l'usage des familles, et sera en vente, près de l'Avenue St Charles, et du chemin de fer, desservant un quartier fashionable.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste, s'il y a, à 1 ou 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées, et les polices transférées aux porteurs des dits billets [illegible] les ventes seront sujettes aux taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix de leur adjudication; 10 pour cent du prix de leurs enchères seront requis des acquéreurs au moment de la vente.
Actes de vente pardevant T. Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Trois Cottages doubles en bois. 139, 139 1-2, 143, 143 1-2, 145 et 145 1-2 rue Louisa,

Entre Morales et Urquhart,

Et deux terrains convenables pour y bâtir,

Au coin sud-est des rues St-Claude et Piété,

Conrad G. Reuben Koenig et als.

vs

Les Mineurs Lisette Winckler et als.

No 37,033—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet. — MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, le 16 novembre 1892, et signé le 22 novembre 1892, dans la susdite affaire, et en vertu d'un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, en date du 2 décembre 1892, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 30 novembre 1892, dans la succession d'Elise Martha Reuben Koenig, épouse décédée de John Henry Winckler, No 36,641, de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite:

1° Le cottage double en bois, à un étage, Nos 139 et 139 1/2 rue Louisa, dans le troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Louisa, Piété, Morales et Urquhart. Il y a 4 chambres, auvent, citerne et allée de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 21 sur un plan de L. J. Pilié, le 17 mai 1833, déposé au bureau de C. Pedesclaux, et devant notaire en cette ville; terrain mesurant 31 pieds de façade rue Louisa, sur une profondeur de 119 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

2° Le cottage double en bois à un étage, 143 et 143 1/2 rue Louisa, dans le même district et carré d'îlet que ceux précédemment décrits, ayant 4 chambres, cabinet, allée de chaque côté et 2 citernes. Le terrain est désigné par le No 19 sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa sur 119 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Le cottage double, en bois, à un étage, 145 et 145 1/2 rue Louisa, compris dans le même carré d'îlet que la propriété décrite en second lieu, ayant 3 chambres, citerne et cabinet de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 18 sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa, sur 119 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans une bonne localité du Troisième District, à proximité de lignes de chemins de fer, et sont toujours louées par de bons locataires. Le quartier est bien établi, est tranquille et respectable. Comme placement d'argent, elles se recommandent et procurent un loyer de bons revenus.

4° Deux certaines portions de terre, situées dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Piété et Louisa, désignés par les Nos 9 et 11, et mesurant:

Le terrain No 9—30 pieds de façade rue St-Claude, et le terrain No 11, 32 pieds 5 pouces 4 lignes de façade rue St-Claude, sur 120 pieds de profondeur; Le terrain No 11 forme l'encoignure des rues St-Claude et Piété, sur une profondeur [illegible] de la rue Piété.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront payer les taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication, et fournir un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—jan 7 11

BROWN'S IRON BITTERS
Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée de grande valeur dans le Second District.

No 37 rue St-Philippe entre Royale et Chartres.

Succession de Charles Pietso ou Pirro.

No 35,490—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 155 rue Commune—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1892 pour le compte de la susdite succession.
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Royale, Ursulines et Chartres, et portant le numéro municipal 37 rue St-Philippe, mesurant 36 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
L'acquéreur devra assumer les taxes de 1892 en sus de son enchère et aura à faire un dépôt de 10 pour cent, au moment de la vente, du montant de son adjudication pour lier la vente.
Acte de vente pardevant James Simon, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 14 21 28—jan 4 11

Grande Vente à l'Encan

D'OBJETS EN GAGE,

CHEZ Mme Vve J. ANGLADE,

Coin des rues Conti et Bourbon,

LUNDI, 12 DECEMBRE, A 11 HEURES

Et continuera jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout, et consiste en un grand assortiment varié de Cadeaux de Noël et de Nouvel An, tels que—
Riches solitaires, boucles d'oreilles, broches, bagues, épingles, etc., en diamants.
Montres en or des meilleures manufactures américaines, anglaises, suisses, françaises et autres, etc.
Montres en argent des fabriques les plus célèbres, fusils à deux coups, revolvers, bagues en or, épingles, broches, argenterie, plaqué, pendules, chaînes en grenat, châtelaines, chaînes, et tout espèces d'autres articles riches imaginables et avariés trop longs à énumérer.
P. S.—Les diamants seront vendus de 1 à 2 heures P. M.
Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
7déc— 155 rue de la Commune.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix et élégamment situées dans les Quatrième, Deuxième et Troisième Districts.

No 461 rue Baronne, entre Polymnie et Euterpe.

Elégante résidence en briques à deux étages.

No 506 rue Dryades, coin St-André, confortable cottage à un étage.

No 302 rue Royale, entre Quartier et Hôpital, charmante résidence en briques à un étage et mansarde.

No 61 rue Espagne, entre Chartres et Royale, élégante maison à un étage et double corps-de-logis.

Julien Rivas et als. vs. le mineur Ramon Bartlett et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,590.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 155 rue Commune—MERCREDI, 21 décembre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un décret rendu le 26 octobre 1892, et signé le 2 novembre 1892, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 15 novembre 1892, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le faubourg Annonciation, Quatrième District de cette ville, étant une partie du lot désigné par le numéro deux, dans l'îlet numéro quatre vingt neuf, borné par les rues Carondelet (anciennement Apollon), Baronne, (anciennement Bacchus) Felicité, Polymnie et mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne entre Polymnie et Euterpe sur 120 pieds de profondeur suivant un plan de faubourg déposé à l'étude de L. T. Caire ancien notaire en cette ville.

Etant la même propriété qui fut acquise par achat de A. Boutin et autres, par acte passé pardevant R. B. Trist, notaire, en cette ville, daté le 31 mai 1881, et enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 113 folio 733.
Les améliorations consistent d'une élégante résidence en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée de grands salons à arche et salle à manger avec manteaux de cheminée en marbre, grand couloir sur le côté, au second trois chambres à coucher, bâtisse à deux étages en arrière contenant deux chambres principales, quatre chambres, une autre bâtisse à deux étages en briques ayant deux chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance, cour briquetée etc., connue par le numéro municipal 461 rue Baronne.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, (auparavant rue Caloe) St-André et le Chemin Félicité, désignée par le numéro un sur un plan de L. Reizenstein, daté le 22 juin 1869 et mesurant 14 pieds 10 pouces de façade rue Dryades, 134 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur du côté de la rue St-André, 120 pieds sur le côté de la ligne B [illegible] le numéro deux, 21 [illegible] pieds de largeur comme sur le fond par une allée de 12 pieds sur les rues et toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Etant la même propriété qui a été acquise par Francisco Rivas de Mme Bridget Shehan, veuve de Daniel M. Kennedy, conformément à un acte passé pardevant F. C. Cavillier, ancien notaire en cette ville, en date du 5 avril 1874, et enregistré au bureau de transfert de cette paroisse, livre 106, folio 292. Les améliorations consistent en un cottage, à un étage, ayant sept chambres, cuve, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 506 rue Dryades.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Quartier, Chartres et Hôpital, mesurant (au pied américain) 45 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété anciennement appartenant à Tio et sur l'autre côté par celle de M. Prevosty ou ses héritiers et dans le fond par celle de James Hopkins ou ses héritiers.

Etant la même propriété qui a été acquise par Francisco Rivas comme suit, à savoir: Une moitié indivise à une vente faite par le shérif civil pour la paroisse d'Orléans le 11 mai 1872 dans l'affaire de Lafitte et Dufilho et Cie vs Arthur Forstall No 33,079 du docket de l'ancienne Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et enregistré au bureau de transfert, livre 100, folio 463 et enregistré au bureau du greffier de la dite Cour dans le livre des archives F, folio 242, et l'autre moitié indivise par achat de Charles Henry Guillot conformément à un acte passé pardevant A. E. Trist, notaire, en date du 10 mars 1877, enregistré au bureau de transfert, livre 106, folio 1,007. Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques avec un étage et mansarde, connue par le numéro municipal 302 rue Royale, ayant salons doubles avec arches, salle à manger, corridor au rez-de-chaussée et trois chambres à coucher, deux chambres dans les mansardes, une cuisine en briques à deux étages ayant sept chambres, deux cuves, waterworks, lieux d'aisance, à lée de côté, etc. Vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1893 au bas prix de trente-cinq dollars ($35 00) par mois, payables mensuellement.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Espagne et Poète, mesurant 60 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de 86 pieds 1 pouce et 6 lignes. Etant la même propriété acquise par Francisco Rivas, de la manière suivante, à savoir: Le vingt-et-un indivis de quarante-et-un de Mme Charles Arthur de Armas, conformément à un acte passé pardevant O. de Armas, ancien notaire en cette ville, en date du 12 février 1878, et enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 384, et l'autre vingtième indivis de quarante-et-un acquis de Mme F. Saux, conformément à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire en cette ville, en date du 4 mai 1881, enregistré au bureau de transfert, livre 113 folio 700.
Les améliorations consistent en une élégante résidence double ayant six chambres, bâtisse dans le fond, ayant deux chambres, cuve, lieux d'aisance, etc., un côté loué à $12 et l'autre côté à $8 par mois, connu par le numéro municipal 61 rue Espagne.
Conditions.—Un tiers en plus comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un ou au et deux ans de crédit au gré des acquéreurs en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque et privilège des vendeurs. Les acquéreurs auront à faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de leur adjudication pour lier la vente.
Les actes de vente pardevant J. H. Forcelle, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
18nov—16 23 30—7 14 20déc

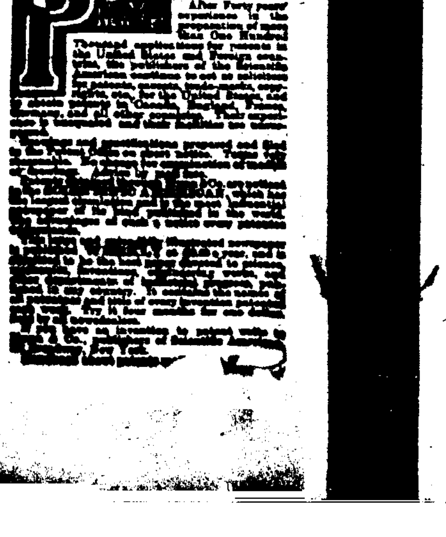

L'Abeille
SAMEDI
Mandeville,
LE STEA[illegible]
COMPA[illegible]
CROMWE[illegible]
CHE[illegible]
BASIL[illegible]
84 Rue [illegible]
PIANOS GA[illegible]
FEUI[illegible]
Jacques
Léon Saxie